

Le Vieux-Marchois

Bulletin communal de liaison



Numéro 5

Juillet 2009

Mairie de Vieux-Marché
11, Plasenn ar C'hezeg
22 420 LE VIEUX-MARCHE

Téléphone : 02 96 38 91 13
Télécopie : 02 96 38 94 97
Messagerie : mairie.vieuxmarche@orange.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 17h00
- Mercredi de 9h00 à 16h30
- Samedi de 8h00 à 12h00

Dans ce numéro :

Le mot du maire	1
Du nouveau à la déchèterie	2
Les vacances c'est la transhumance	2
Nouvelle de dernière minute à l'école	2
Le désherbage chimique, quelques règles à respecter	3
Un marché, tout sourire	3
Etat Civil	3
Forum des associations	4
Les festivités de l'été	4
Le Comité des fêtes anime l'été	4
Le Café du mardi en balade	4

Le mot du Maire

Il n'est pas aisé de faire un article sur « l'incivilité » des habitants d'une commune. Il ne faut certes pas que chacun de nous le prenne à son compte mais il ne faut pas non plus que chacun de nous se sente exclu.

L'idée vient du fait que de nombreuses personnes viennent se plaindre en mairie pour des motifs, louables certes, mais qui devraient trouver leurs solutions dans le bon sens et le civisme.

Est-il normal que les habitants se plaignent autant de la vitesse ?

Est-il normal que les chiens divaguent ?

Est-il normal que les chats dans certains endroits disparaissent ?

Est-il normal que dans d'autres on les laisse autant se reproduire sans s'en préoccuper ?

Est-il normal les week-end ou à certaines heures de faire du bruit sans se préoccuper de la gêne occasionnée à ses voisins ?

Nous pouvons rêver, ensemble, à une commune propre et belle où chacun respecte son environnement.

Je jette...

Mes papiers, mes pots, boîtes...dans les poubelles prévues à cet effet, et pas sur la voie publique.

Je dépose...

Mes objets encombrants et lourds à la déchèterie. Je ne les abandonne jamais sur un terrain vague ou dans la nature.

J'apprends...

Je ne laisse jamais mon chien faire ses besoins sur les trottoirs, les places publiques, les aires de jeux pour enfants et les espaces verts publics. Si nécessaire je ramasse ses déjections.

Propriétaire de chiens et de chats je veille au respect de mon voisinage.

Je respecte...

Les limitations de vitesse, et c'est 50 km/h en agglomération ;

Les massifs de fleurs, les espaces verts, les installations publiques, les terrains de jeux ainsi que les propriétés privées.

J'entretiens...

Les abords de mon domaine.

Les propriétaires ou les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs en période hivernale. Les déchets ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques ne doivent pas gêner la circulation des piétons ou des véhicules. Il vous appartient de procéder à la coupe, à la taille ou à l'élagage de toute végétation. Attention aux feux de jardin et à la gêne occasionnée par les fumées.

J'attire...

L'attention des autres en cas de non respect de ces obligations car je veux vivre dans une commune belle et propre.

Réglementation sonore

Bruits de voisinage, scooters, aboiements... le bruit, véritable "pollution sonore", est de plus en plus difficile à supporter. Chacun se doit de respecter un minimum de précautions.

De simples règles de civisme peuvent suffire pour éviter les litiges :

- prévenir ses voisins en cas de festivités,
- effectuer ses travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique à des horaires réglementés par l'arrêté préfectoral :

O Tous les jours de 8h à 20h,

Toutefois les précisions suivantes sont apportées « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité ou à la santé de l'homme ».

Nous avons la chance de vivre à la campagne, acceptons quelques contraintes liées à cet environnement pour que chacun puisse l'apprécier en toute harmonie et convivialité.

Du nouveau à la déchèterie...

Déchèterie de Parc an Itron (uniquement)

Du 1er mai au 31 octobre, ouverture d'une demi-journée supplémentaire :

- Lundis, mercredis, samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
- Vendredis de 14 heures à 18 heures

Accueil réglementé de l'amiante

Depuis le 1er juin 2009, Monsieur CONNAN, gardien de déchèterie, accepte vos déchets d'amiante (plaques fibro-ciment). Il vous appartient de le déposer **par vos propres soins** soit sur une palette soit dans un grand sac appelé « big bag ». Par délibération en date du 25 mars 2009, la Communauté de Communes de Beg ar C'hra a fixé les tarifs suivants :

- Dépôt jusqu'à 5 plaques : 20 euros
- Au-delà tarif par m³ : 150 euros



Ce service est uniquement proposé aux particuliers. **Tout artisan ou agriculteur qui démolira un bâtiment d'élevage ou industriel (quantités importantes) se verra refuser l'entrée en déchèterie.** Ceux-ci devront faire appel à une entreprise spécialisée ou envoyer les gravats en déchèterie industrielle. Une loi du 13 juillet 1992 confie au producteur la responsabilité de l'élimination de ces déchets selon le principe du « pollueur – payeur ».

Distribution de compost

Le SMITRED livre, à la déchèterie, selon ses possibilités, du compost Valorsol agréé Cerafel et conforme à la norme NFU 44 -051. Celui-ci est disponible pour tout particulier. Afin de limiter les abus déjà constatés, il vous sera possible de charger par vos propres soins une quantité d'un 1 m³ maximum.

Déchèteries de Parc an Itron et du Cosquer

Mise en place de tarifs applicables aux professionnels

Les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) déposent en déchèterie une quantité importante de déchets issus de leurs activités. Or, le traitement de ceux-ci est financé par la taxe d'ordures ménagères (basée sur le foncier bâti) donc au final essentiellement par les particuliers. Aussi, la Communauté de Communes de beg ar c'hra a décidé de mettre en place un service payant à compter du 1^{er} juin. Toutefois, la remise de petites quantités (inférieure à 1 m³) pour de nombreux produits restera gratuite.



**Pour toute autre information, se renseigner auprès de la
Communauté de Communes de BEG AR C'HRA au 02.96.38.33.33**

Les vacances, c'est la transhumance !



C'est avec le plus grand plaisir que chaque année nous accueillons de nombreux estivants sur notre commune. N'oublions pas de leur rappeler qu'ici, **le tri des déchets est organisé.**

Trop souvent, durant l'été, les containers regorgent de débris qui n'ont rien à y faire.



Soyons tous vigilants et pédagogues pour une meilleure prise en compte de notre environnement.

Nouvelle de dernière minute à l'école !!!

La commune du vieux Marché a été retenue pour bénéficier de l'opération « Plan Numérique Rural » instituée par l'Etat. L'école va donc être dotée d'une classe mobile comprenant 15 ordinateurs portables et un tableau blanc interactif (TBI).

L'accès aux Nouvelles Technologies va ainsi être facilité pour l'ensemble des enfants.

Le désherbage chimique, quelques règles à respecter

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

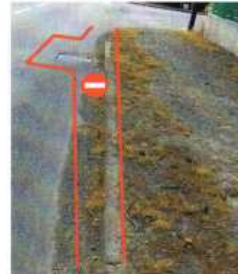
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne-pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

Un marché, tout sourire...



Le marché a maintenant un an, il fait le plaisir des habitants du Vieux Marché et des environs. Lieu de rencontre intergénérationnel, il est devenu un rendez-vous incontournable. La grande place du bourg revit, les rires, les interpellations, les discussions en petits groupes, s'ajoutent à la disponibilité et à la bonne humeur des commerçants.

Cet anniversaire ne peut être fêté sans remercier les associations locales qui chaque samedi se relaient pour faire des crêpes. Quoi de plus convivial que de se prendre quelques instants pour discuter devant une bonne crêpe et un café ?

Bien évidemment, les premiers acteurs du marché sont les « consommateurs » sans lesquels rien ne serait possible, alors bravo et merci à tous.



Etat Civil

Naissances :

- Nathaël OMNES le 17 mai 2009
- Noé TALBO le 26 mai 2009
- Ewen DRUART le 24 juin 2009

Mariages :

- Christian BREGEON et Sophie PISTON D'EAUBONNE le 11 avril 2009
- Alain HENRY et Beata OLSZEWSKA le 20 juin 2009

Décès :

- Michel MEUDEC le 13 avril 2009
- Jeanne PERRIN le 25 avril 2009
- Bernard FANGON le 08 mai 2009
- Colette GELDRON le 18 mai 2009
- Gérard STAHL le 30 mai 2009



Forum des associations

La Communauté de Communes de Beg ar c'hra organise le forum des associations, le samedi 05 septembre 2009, à Trégrom.

De 9 heures à 13 heures vous pourrez à la fois découvrir les activités sportives et culturelles du territoire et vous inscrire auprès des associations qui vous intéressent..

Les festivités de l'été...

Deux jours de fête aux sept saints...

Les 25 et 26 juillet 2009, en parallèle au pardon Islamo-Chrétien, l'association « Tud ar seiz sant » propose deux jours de fête au village des sept saints.

Le samedi :

- Vide grenier de 6H00 à 18H00
• En soirée grand Fest-Noz gratuit
• Restauration : Paëlla le midi et le soir
• Balades en poney pour les enfants (toute la journée)



Le dimanche :

- Méchoui le midi : 12 € (apéritif et café compris)
• Après-midi : danses bretonnes, jeux de boules, jeux de palets
• Balades à dos d'ânes, animations et jeux divers pour les enfants

Festival « des cordes à la campagne »

Les 5, 6 et 7 août les cordes vont vibrer dans la chapelle des sept saints :

- Mercredi 5 : Concert de guitare classique de Philippe JOUANNEAU
• Jeudi 6 : Concert de guitares classiques de Chris GILLSON et John EDWARDS du Dorset Guitar Society
• Vendredi 7 : Concert de guitares classiques et latino-américaines du duo Perpetuo Roger EON et Mauricio DIAZ ALVAREZ

Les trois concerts sont prévus à 20H30.



Lectures publiques estivales : contes, chants du terroir...

- Lundi 27 juillet au Plan d'eau à 17H00
• Mardi 11 août à la Chapelle des sept saints à 18H00

Le Comité des fêtes anime l'été

14 août : Concours de boules en doublettes en semi nocturne

15 août : 6ème épreuve du 2ème challenge des jeux sportifs traditionnels des Côtes d'Armor (C'hoariou Treger)

16 août : Concours de boules en doublettes

Fêtes patronales :

11 septembre : Concert de Jimme O'Neil et les Balles d'Amour

12 septembre : Concours de boules, repas cochon grillé, retraite aux lampions, feux d'artifice, bal gratuit

13 septembre : animations diverses

14 septembre : Concours de boules communal, tirage au chapeau

Jimme O'Neil et les balles d'Amour en concert

à la salle des fêtes à partir de 21 heures le 11 septembre

Jimme O'Neil est le leader et le chanteur du groupe écossais « The Silencers ». Coup de cœur 2008 du grand prix du disque Le Télégramme pour son album solo « Real », la voix exceptionnelle de Jimme conduit ce groupe vers la chanson française, ses compositions originales mais aussi de la country, du blues, le rock mélancolique des « Silencers » et de superbes reprises.



« Le Café du Mardi » en balade...



Le jeudi 20 juin 2009 45 adhérents de l'association « Le Café du mardi » se sont retrouvés pour une journée de promenade sur la côte de granit rose. De Brélévenez à Trestraou en passant par Ile Grande et Pleumeur Bodou avec son village gaulois, les participants ont pu apprécier le bonheur d'être ensemble en découvrant ou redécouvrant la beauté de nos paysages et de notre patrimoine trégorois.